

L'invité de marque

Marqueterie d'Art Spindler : trois générations de créateurs

Héritage de caractère

Charles Spindler (1865-1938), peintre illustrateur et aquarelliste de formation, découvre en 1893, la technique de la marqueterie. Son talent sera récompensé à travers de grandes expositions comme l'exposition universelle de Paris en 1900 et à l'étranger, à St Louis (USA) en 1904...

Paul Spindler (1906-1980), peintre et aquarelliste de formation, reprend l'atelier de marqueterie. Grand voyageur, il traduit en marqueterie des paysages africains ou polaires souvenirs de voyage.

Alchimiste d'aujourd'hui



Jean-Charles Spindler (né en 1948), fils de Paul Spindler, après avoir étudié la photographie reprend l'atelier familial. Poursuivant la tradition centenaire de l'entreprise, il réalise en marqueterie des scènes pittoresques de la campagne alsacienne, mais développe essentiellement sa propre recherche bois. Avec, toujours au départ, une idée, un croquis, une aquarelle, le souci du détail et de

la précision, du savoir-faire, de l'enthousiasme et de la passion, la créativité a encore de beaux jours devant elle !

Présentés à l'occasion de nombreuses expositions (Dallas, Boston, Paris, Cologne...) et galeries de divers pays, les panneaux muraux, les triptyques au décor abstrait, les bois de rêve dans lesquels Jean-Charles Spindler allie matière et atmosphère, tradition et modernité, sont une recherche passionnée et ludique autour d'un matériau raffiné qui revit sous le regard poétique du créateur et... de son public.

Laissez-vous surprendre et allez à la rencontre de cet artiste et des ses créations sur : www.spindler.tm.fr

La marqueterie Spindler fait confiance à la [Mutuelle Alsace Lorraine](#).

Côté Santé / Côté Bien-être

Franchise médicale

Vous avez entendu parler d'elle ? En voici un éclaircissement.

La franchise médicale représente la part de vos dépenses de santé qui ne sera ni remboursée par la Sécurité Sociale, ni par votre assureur complémentaire santé ; elle est essentiellement destinée au financement de la lutte contre la maladie d'Alzheimer et à l'aide au développement des soins palliatifs.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2008, **0,50 €** seront prélevés sur le remboursement de **chaque boîte de médicament** et sur chaque acte paramédical (kinésithérapeute, infirmière, etc...) et **2 € par transport sanitaire** (les femmes enceintes, les enfants et les bénéficiaires de la CMU ne devraient pas être concernés par cette mesure).

Cette franchise sera plafonnée à 50 € par an mais viendra s'ajouter au prélèvement forfaitaire de 1 € sur les consultations et les examens biologiques que vous connaissez déjà, lui-même plafonné à 50 € par an.

Dans un souci de responsabilisation des assurés sociaux, le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 préconise que la franchise médicale ne soit pas prise en charge par les contrats d'assurance complémentaire Santé dits "responsables" (c'est-à-dire exonérés de la taxe d'assurance), majoritaires sur le marché.

Enfin, à titre d'information, la franchise médicale est déjà en place chez nos voisins allemands et suisses.

En 2008, adoptez la pause pour une vie en rose

Chaque jour une vraie pause détente pour décontracter le corps et l'esprit.

15 à 20 mn suffisent pour chasser les tensions :

- Enlevez vos chaussures et allongez-vous confortablement, au calme, sur un tapis de sol.
- Placez un petit coussin sous la nuque et couvrez-vous, si besoin, d'une légère couverture.
- Respirez amplement avec le ventre 3 fois (inspirez et expirez lentement par les narines).
- Relâchez progressivement tous vos muscles : talons, mollets, cuisses, ventre, épaules, bras, nuque, menton, mâchoires, paupières, front.
- Laissez ainsi votre corps s'affaisser dans le tapis de sol
- Continuez à respirer calmement à votre rythme.
- Fermez les yeux et laissez passer toutes les pensées, bonnes ou moins bonnes mais ne les retenez pas, tels des nuages qui passent dans le ciel (une pensée doit en chasser une autre : pour y parvenir, concentrez-vous davantage sur le son intérieur de votre respiration ou ayez un sourire à chaque fois qu'une pensée est tenace).

Vous pourrez vous prêter à cette pause détente avec une musique douce et relaxante ou mieux encore préférer le seul son de votre respiration.

Mais pour en tirer le meilleur bienfait, pensez à boire un verre d'eau avant de commencer et n'oubliez pas de vous souvenir de sa source.

l'assurance de vivre sous bonne protection

Qui sommes-nous ? Que faisons-nous ? Où sommes-nous ? Espace partenaires

Mutuelle Alsace Lorraine

Mentions légales - Plan du site - Lexique - CGV des produits

Redécouvrez votre mutuelle au travers de son nouveau site : www.assurancemutuelle.com

l'assurance de **vivre** sous bonne protection

Directeur de la publication : Jean-Pierre Tschiember
Ont participé à la rédaction : Anne Ruetsch, Vincent Zwenger, Laurent Werner, Marie-Serge Chabidon
Contact : 03 89 35 49 56
Conception et réalisation : Eurosaga - Belfort

Imprimé à 40 000 exemplaires sur papier sans chlore pour préserver notre environnement et assurer notre avenir.



VIVRE

sous bonne protection

SANTÉ-PRÉVOYANCE • HABITATION • AUTOMOBILE • PROTECTION JURIDIQUE
RISQUES PROFESSIONNELS • LOYERS IMPAYÉS • OBJETS DE VALEUR...

Chez moi, je suis bien et bien protégé.

Cette nouvelle lettre est l'occasion de vous présenter les dernières évolutions de l'Assurance de l'Habitation à la MUTUELLE ALSACE LORRAINE.

Vous aussi allez bénéficier des multiples avantages qu'elle offre à tous ses Sociétaires, sans avoir à effectuer de démarches.

Découvrez ci-après toutes ces nouveautés et leurs avantages.

Cette nouvelle action, complétée des autres informations et avantages annoncés, est le reflet de notre préoccupation et de notre mobilisation quotidienne : bien vous assurer et bien vous servir grâce à l'écoute et à la disponibilité combinés de notre réseau d'intermédiaires et de votre interlocuteur habituel.

Très bonne lecture et Assurément vôtre

190 ANS

Mutuelle
Alsace
Lorraine

L'assurance depuis 1818



Elle agit depuis 1818
en créateur de
relations durables



Charte de qualité

Quoi d'autre en 2008 ?

Tous nos Sociétaires protégés par une "Protection Juridique" auront accès à un nouveau service d'informations et de conseils juridiques (famille, scolarité, droit du travail, de la consommation, travaux de l'habitat, vacances, loisirs...)

Appelez le

01 44 85 47 66

avant de vous lancer dans
un éventuel conflit.

spécial habitation

L'esprit mutualiste de la Mutuelle Alsace Lorraine : pouvoir bénéficier de toutes les nouveautés d'assurance

Dès le 1^{er} janvier 2008, vous bénéficiez automatiquement des nouvelles garanties suivantes :

- les **infiltrations** d'eau par les façades
- les capteurs solaires et panneaux photovoltaïques
- la franchise en cas de **vandalisme extérieur** réduite de 500 €
- **valeur à neuf** sur tous les appareils et installations électriques jusqu'à 5 ans d'âge et renforcement de l'indemnité au-delà
- votre responsabilité civile si vous louez un local pour organiser une **fête familiale**
- la responsabilité civile de votre enfant étudiant lors d'un **stage en entreprise**
- le secours mutualiste : la prise en charge de votre cotisation d'assurance habitation Mutuelle Alsace Lorraine de même que les frais des diagnostics immobiliers obligatoires en cas de vente, suite à décès, invalidité totale ou encore licenciement économique
- une gamme de **services d'assistance** rénovés et renforcés (demandez à votre interlocu-

teur habituel le nouveau guide d'assistance) pour vous rendre la vie au quotidien plus confortable (intervention, si besoin, d'un serrurier, d'un plombier, d'un vitrier, indemnisation pour vos pièces d'identité perdues ou volées)

- hot-line informatique...
- **défense et recours** : votre défense, si vous êtes piéton ou cycliste, pour les dommages corporels et/ou matériels qui vous sont causés par un véhicule terrestre à moteur.

De l'essentiel à l'excellence

En 2008, adaptez vos garanties et personnalisez votre protection :

- AMENAGEMENTS EXTERIEURS de votre maison
- vos biens contre TOUS DOMMAGES
- TOUS RISQUES OBJETS DE VALEUR et OBJETS PRECIEUX

l'assurance
de vivre **sous**
bonne protection



Informations

Sur simple appel téléphonique du lundi au samedi de 8 h à 20 h, hors jours fériés, MONDIAL ASSISTANCE France communique, par téléphone uniquement, les renseignements dont vous avez besoin dans les domaines ci-après :

- Emploi - retraite - protection sociale
- Famille - mariage - divorce - succession
- Impôts - fiscalité
- L'achat, la vente et la gestion de biens immobiliers
- La copropriété - la location
- Le voisinage
- La justice
- Les formalités administratives
- Les services publics

Travaux de réhabilitation de l'habitat, d'amélioration ou d'entretien

MONDIAL ASSISTANCE France vous met en relation et organise des rendez-vous avec des professionnels spécialisés dans les domaines de travaux à réaliser :

- Couverture
- Maçonnerie
- Electricité
- Plomberie
- Chauffage
- Serrurerie
- Peinture, papiers peints et revêtement du sol

Le coût de réalisation de devis ou de travaux reste à la charge du bénéficiaire.

**Pour toute information, contactez
sans délai notre service :**



2 Rue Fragonard - 75807 PARIS CEDEX 17

Tél. : 01 44 85 47 66

Secours mutualiste

Etre Sociétaire à la Mutuelle Alsace Lorraine, c'est aussi bénéficiaire de son esprit mutualiste...

et ainsi dès le 1^{er} janvier 2008, vous enrichissez, gracieusement, votre protection.

En cas de décès accidentel ou en cas de perte de votre emploi pour raison économique, nous prenons en charge pour un an :

- le montant de votre cotisation "Habitation Mutuelle Alsace Lorraine"
- le coût des diagnostics obligatoires en cas de vente nécessaire de votre maison ou de votre appartement.

Détails à découvrir chez votre interlocuteur habituel ou sur www.assurancemutuelle.com

Un profe



La loi du 15 décembre 2005, complétée par le décret du 30 août 2006 et l'arrêté du 3 novembre 2006 ont modifié les règles de pratique commerciale dans le domaine de l'assurance.

Un registre des intermédiaires en assurance recense les personnes, physiques ou morales, autorisées à exercer l'activité d'intermédiation (agents ou courtiers) en assurance ou en réassurance en France.

Sa consultation permet de vérifier cette habilitation pour tous les intermédiaires, qu'ils soient immatriculés en France ou dans un autre Etat européen.

ORIAS : Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance

La mission de l'ORIAS consiste également à informer le consommateur sur l'immatriculation de son intermédiaire en assurance (courtier, agent général et autres mandataires). Elle atteste que cette personne remplit les conditions et exigences prévues par le code des assurances, en conformité avec le droit européen, pour pratiquer cette activité.

L'inscription sur ce registre d'une personne domiciliée (personne physique) ou ayant son siège social (personne morale) en France est



Le point sur les diagnostics immobiliers

De nombreuses obligations reposent sur le vendeur d'un bien immobilier :

- loi Carrez (garantie de la surface du bien vendu)
- le diagnostic amiante
- le diagnostic plomb
- le diagnostic termites et insectes xylophages
- le diagnostic (DPE) performance énergétique
- le diagnostic risques naturels et technologiques
- le diagnostic gaz naturel (depuis le 01.11.07)

Le **diagnostic électrique** certifiant la conformité de l'installation sera également mis en application à une date non encore arrêtée.

Quant au diagnostic **risques naturels et technologiques**, celui-ci doit également être annexé à tout type de contrat de location écrit (les informations nécessaires s'obtiennent à la mairie du lieu de situation du bien).

Professionnalisme et une qualité de service sous contrôle



obligatoire pour exercer l'activité d'intermédiaire en assurance ou en réassurance.

En confiant la protection de vos biens et de votre personne à la Mutuelle Alsace Lorraine et à l'un de nos 141 représentants, vous avez la certitude que votre patrimoine et votre famille sont sous bonne protection.

Pour vous en assurer, vous pouvez vous rendre sur le site : www.orias.fr



Du nouveau dans l'art

Vous détenez un patrimoine de qualité (objets d'art, objets précieux). Vous souhaitez une couverture d'assurance globale ou recherchez une solution ajustée à votre particularité.

Nous vous offrons une solution souple étudiée sur mesure pour garantir **ces objets qui vous sont chers** :

- Garantie selon une formule "tous risques" y compris la casse.
- Une option garantie en tous lieux, en déplacement, en voyage et en cours de transport.
- La garantie du remboursement en valeur d'achat pendant 5 ans.
- Un service d'accompagnement personnalisé spécialement étudié pour vous offrir une qualité de service optimum en toute confidentialité.

En partenariat avec des professionnels compétents dans le domaine de l'art, nous avons organisé un nouveau service en mesure de comprendre et de répondre au mieux à votre attente.

Nos partenaires :

L'EQUIPEMENT DES ARTS



MONDIAL ASSISTANCE



**SEPSAD
PROTECTIONVOL**

**Votre contact à la Mutuelle Alsace Lorraine :
Vincent Zwenger 03 89 35 49 51**

Le saviez-vous ?

Piétons, cyclistes sous bonne protection

Si vous êtes piéton ou cycliste victime d'un accident de la circulation, vous êtes une **victime protégée** par la Loi du 5 juillet 1985, dite Loi Badinter.

Au titre de cette loi, vous avez droit à l'indemnisation intégrale de vos préjudices corporels (sauf si vous avez recherché volontairement votre dommage ou si

vous avez commis une faute grave inexcusable, cause exclusive de l'accident).

L'assureur du véhicule responsable a l'obligation de prendre contact avec vous et :

- de vous adresser une fiche de renseignement sur la victime, de missionner un expert médical si votre état de santé le justifie

- il a aussi pour obligation de vous faire une offre d'indemnité provisoire dans les 3 mois qui suivent l'accident et une offre définitive dans les 8 mois de l'accident.

Contactez-nous,

- nous connaissons vos droits et nous vous conseillons
- et grâce à votre garantie "Protection Juridique", nos juristes vous assisteront.



L'envolée des points de permis

Inattention, imprudence, relâchement des réflexes mais aussi renforcement des contrôles en 2006... les automobilistes français ont trouvé plus d'une occasion de perdre des points :

- 8 millions de points ont été retirés,
- 30 % des 35 millions d'automobilistes français ont perdu au moins 1 point,
- 68 000 annulations administratives de permis ont été prononcées,
- 160 000 stages de récupération de points ont été effectués.

A noter qu'à eux seuls, les excès de vitesse représentent 75 % des infractions ayant entraîné une perte de points (bilan 2006 du Ministère de l'intérieur).

Pour vous : une nouvelle garantie en préparation pour 2008.